

Vaucresson, le 17 mai 2008

Chers adhérents,

Ce rendez-vous annuel nous permet, tout d'abord, de vous adresser nos remerciements les plus chaleureux pour votre concours primordial à l'action de l'association.

L'avenir constitue pour les parents d'enfants polyhandicapés ou affectés de Troubles Envahissants du Développement (T.E.D.) une préoccupation permanente et angoissante. A chaque étape du développement de l'enfant, les mêmes questions se posent : « Trouver un lieu d'accueil et quel type de prise en charge lui sera t-il proposé ? »

Partant de ce constat et du déficit d'établissements pour adultes dans le département des Hauts de Seine, notamment au centre (zone Garches, Vaucresson, Saint-Cloud), l'association « Quelque Chose En Plus » s'est mise en quête d'un terrain. Une opportunité foncière lui a été proposée **par et grâce à la ville de Vaucresson**, partenaire de l'association « Quelque Chose En Plus » depuis sa création en 1992. Ceci témoigne et confirme les liens de confiance qui se sont construits dans la durée.

Nous réitérons toute notre reconnaissance à la municipalité de Vaucresson pour sa bienveillance.

Afin de constituer le dossier CROSM qui sera présenté en 2009 à la D.D.A.S.S, l'association « Quelque Chose En Plus » a sollicité « la cellule d'aide au montage de projets » créée en 2007 par l'ADAPEI 92. Outre les visites d'établissements et l'étude des besoins auprès des familles, le groupe de travail, composé de 6 parents de l'association « Quelque Chose en Plus » et d'un professionnel de l'ADAPEI 92 se réunit deux fois par mois pour l'écriture du projet.

Ce projet innovant imagine :

- Un lieu de **Vie** pour adultes posant un regard très positif sur la personne affectée de polyhandicap ou T.E.D. afin de mettre en évidence son **potentiel d'éveil, toujours à développer**.
- Un lieu d'accueil offrant un panel de réponses adaptées aux besoins des personnes. Les différents services doivent proposer une graduation de la prise en charge allant d'un accompagnement en semi-externat au séjour institutionnel complet : «**le chez soi**».

Un tel projet veut permettre de garder une écoute attentive entre les parents et professionnels pour mutualiser la connaissance des besoins de leur enfant et entretenir le lien familial. Par cette écoute bienveillante, l'éloignement nécessaire avec le milieu familial s'organisera harmonieusement, pour que **la personne se structure dans son environnement d'adulte**.

Côté financier, l'association a peu de frais de fonctionnement, moins de 5 000 €. **Ce faible niveau de frais lui permet de constituer**, au fil des années, **une réserve pour la réalisation du projet d'établissement pour adultes (qui nécessite de gros moyens) et de répondre à des dépenses d'équipement pour l'école existante**, grâce notamment au succès renouvelé de la vente de Noël 2007 ainsi qu'aux dons, subventions et cotisations qui atteignent près de 70 000 € pour 2007. Soulignons la grande mobilisation des sympathisants de l'association qui ont répondu massivement à notre appel pour le projet adultes, 40 000 € de cotisations supplémentaires ont été enregistrés.

Familles et membres du conseil d'administration sommes très touchés par votre intérêt et votre fidélité qui contribuent à la pérennité de notre projet.

Deux modifications statutaires, figurent, par ailleurs, à l'ordre du jour, dans le cadre de la réalisation du projet d'établissement pour adultes qui accueillera des personnes affectées de polyhandicap mais *aussi de Troubles Envahissants du Développement (T.E.D.)* :

A ce titre la composition du Conseil d'administration s'élargira avec la candidature de Marie-Françoise Jouhaud.

Les modifications figurent en italique :

Article 3 :

« En liaison avec l'ADAPEI 92, avec l'URAPEI Ile de France dont elle fait partie, et avec l'UNAPEI à laquelle elle adhère, l'association regroupe des parents et amis de personnes polyhandicapées ou *affectées de Troubles Envahissants du Développement (T.E.D.)* : Pour apporter à ces personnes les moyens de leur socialisation en vue de favoriser leur éducation, leur éveil, et leur bien-être.
Pour défendra auprès des pouvoirs publics les intérêts de ces personnes »

Article 8 : Pouvoir et Réunion du Conseil d'Administration.

«Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour administrer l'Association et assurer les possibilités matérielles lui permettant de remplir ses buts auprès *des personnes polyhandicapées ou affectées de T.E.D.* et de leurs familles.»

L'assemblée pour délibérer à titre extraordinaire doit atteindre un certain quorum, nous insistons donc sur le renvoi des pouvoirs, au cas où vous ne pourriez vous déplacer. Merci par avance.

D'autres informations vous seront également communiquées lors de l'assemblée générale.

Concernant l'école, nous saluons le travail réalisé par la directrice Hélène Barraud et l'équipe dans le souci constant de l'intérêt du jeune, fil conducteur du projet d'établissement. Des pratiques nouvelles faisant appel à la capacité d'adaptation des jeunes, des professionnels et des familles enrichissent la vie de l'école.

C'est un état d'esprit, condition du succès présent et futur.

La même exigence sera de mise pour le projet d'établissement pour adultes quant à la qualité de la prise en charge : reconnaissance et prise en compte de leur capacité d'apprentissage, travail sur la communication, proximité avec l'environnement social, échanges culturels...

Ces orientations ont contribué à faire de l'établissement « Quelque Chose En Plus » une **référence**.

Par cette voie, les jeunes et leurs familles ont gagné **leur dignité**.

Vous qui vous associez, Chers adhérents, à la création de ces lieux d'accueil, nous vous renouvelons nos remerciements.

Bien sincèrement

Annick Nguyen
Présidente

Ludovic Salaün
Présidents adjoints

Pascale Parent

PS : La brochure de l'association est à votre disposition.

Le site www.quelquechoseenplus.org, régulièrement actualisé, est une source précieuse de renseignements et d'informations pratiques. Des liens avec d'autres sites ont été créés.